

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h à la Mairie sous la présidence de Mme Dominique FOUTRIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. : FOUTRIER Dominique, BOUVEROT Gérard, GITTON Stéphane, GUEBLE Jacqueline, PALONES Stéphane, PILLON Jean-Marc

Absents excusés :

Mme GUALANDI Myriam (pouvoir à M. GITTON Stéphane)

Mme PILLON Christine (pouvoir à M. PILLON Jean Marc)

M. RICHEBOURG André (pouvoir à M. BOUVEROT Gérard)

M. TADIER Christophe (pouvoir à M. PALONES Stéphane)

Secrétaire de séance : M. PILLON Jean Marc

En préambule, Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'école de FLOGNY LA CHAPELLE,
- Mise à jour du Comité Consultatif des pompiers volontaires.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des présents ce procès-verbal et ont signé le registre.

SYNDICAT AUBE NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Considérant le projet de création d'un syndicat mixte ouvert à la carte dénommé Aube Numérique porté par le Département de l'Aube,

Considérant que la volonté de la Commune d'adhérer à ce syndicat pour ce qui est de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et le déploiement d'un réseau d'objets connectés

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, décide à l'unanimité des présents,

D'APPROUVER la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique

D'APPROUVER le principe d'adhésion à ce futur syndicat Aube Numérique pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et du déploiement d'un réseau d'objets connectés

D'AUTORISER Madame le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier

RENOUVELLEMENT CONVENTION PRESTATIONS INTEGREEES SPL-XDEMAT

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents, décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2025, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'artiste peintre Manuel COSTA dit « Costam » de Chessy-les-Prés a réalisé une peinture du village de Coussegrey pour laquelle une attestation d'authenticité sera fournie (référéncé à la Maison des Artistes, sur Akoun, art Price, ADEC International, Drouot cotation, n° SIRET 494 772 932 00013) ;

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'en faire l'acquisition pour un montant de 2 000 € TTC ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à la majorité des présents,

DECIDE DE PROCEDER à l'acquisition de cette oeuvre,

ADOpte la proposition d'achat de Manuel COSTA pour un montant de 2 000 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Vote pour 5 (+ 4 pouvoirs) et une abstention

ACHAT DE MOBILIER POUR LE RANGEMENT DU MATERIEL DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Suite à la visite de l'agent chargé de la prévention des risques professionnels, il est nécessaire que les produits d'entretien soient rangés dans du mobilier sécurisé.

Le Maire propose l'achat de mobilier pour un montant ne dépassant pas 1 500€ HT ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des présents,

ADOpte la proposition d'achat du mobilier pour un montant maximum de 1 500 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

EVALUATION ET AUGMENTATION DE REMUMNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le maire informe l'assemblée :

Que la commune emploie un adjoint administratif principal 2^{ème} classe contractuel sous contrat permanent à durée déterminée à temps non complet depuis le 01/12/2019 ; l'intéressé(e) est rémunéré(e) sur la base de l'échelon 4 de la grille de rémunération afférente à l'échelle du grade d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

L'entretien professionnel de l'agent a eu lieu le 4 novembre 2024 (art. 1-2° et 1-3° du décret n° 88-145 du 15 février 1988),

Le maire propose :

Considérant que les résultats de son entretien professionnel ainsi que l'évolution des fonctions de l'intéressé(e) justifient la revalorisation de sa situation et que, par conséquent, il convient d'appliquer à cet agent une augmentation de rémunération,

Que le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire de rémunération du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal :

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** les propositions de Madame le maire,
- **DECIDE** d'instituer l'augmentation d'échelon de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe contractuel en la portant à l'indice brut 396, indice majoré 374, correspondant à l'échelon n° 5 de l'échelle afférente au grade concerné, à compter du 1^{er} décembre 2024.

NOMINATION AGENT COORDONNATEUR : ANNULE ET REMPLACE

Ne pouvant assurer sa fonction d'agent coordinateur au cours du prochain recensement de la population, Mme Christine PILLON sera remplacée par Mme Stéphanie MORTIER. Un nouvel arrêté sera pris en ce sens.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE : POURSUITE

Le conseil décide de poursuivre cette opération.

RECRUTEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Après étude de plusieurs CV, il a été décidé de retenir la candidature de Mme Virginie CLEMENT. Elle sera recrutée en CDD.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2029

M. Jean-Marc PILLON présente succinctement l'historique du Point-Lecture de COUSSEGREY et les termes de la convention actuelle entre la Médiathèque de l'Aube et la commune.

Une nouvelle convention entrera en vigueur pour la période 2025-2029. Mais face à la faible fréquentation, faut-il la renouveler ?

Afin de relancer cette dynamique de fréquentation, il est proposé de reprendre des après-midi jeux une fois par mois durant la période hivernale.

CHEMIN N° 47 - DEMANDE D'ACQUISITION PAR LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES CARRIERES DE COUSSEGREY

La commune n'est pas opposée à consentir une promesse de vente de ce chemin d'exploitation afin de permettre à la société l'extension de leur activité à la condition suspensive d'obtention d'une autorisation préfectorale d'exploitation de la prochaine phase du projet, aux conditions de prise en charge par leurs soins de tous les frais et indemnités liés, une fois l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains obtenus et la suppression et la vente du chemin d'exploitation approuvées par le Conseil Municipal.

Un courrier leur sera transmis en ce sens.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE FLOGNY LA CHAPELLE

Vu la délibération n°13/2024 en date du 27 mars 2024 concernant le vote des subventions aux Associations pour 2024 et le montant libre de 250 €,

Vu la délibération n°16/2024 en date du 25 juin 2024 concernant le vote d'une subvention à la foire du 1^{er} mai de Chaource pour un montant de 100 €,

Vu la demande de subvention de Mme Taboureau, Directrice et enseignante de l'école de Flogny la Chapelle, en vue de la participation au financement d'un voyage scolaire au Domaine de Saint Jean à

Thizy sur le thème de la nature et de l'environnement. Ce voyage s'élève à 9 920 € pour 5 jours et 23 élèves dont Louison BOULARD.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention à l'école sur le montant de l'enveloppe libre restant (150 €),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE l'attribution d'une subvention à l'école de Flogny la Chapelle pour un montant de 50 €.

COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES 2020-2026 (mise à jour)

A la suite de la démission de 2 conseillers, les représentants du conseil municipal désignés sont :

MM. BOUVEROT Gérard et PILLON Jean-Marc

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Nettoyage de la nature

Une dizaine de personnes ainsi que quelques enfants ont participé à cette action.

Halloween

De nombreux participants, le défilé s'est bien déroulé, les habitants ont été généreux, le partage des bonbons a été suivi d'un goûter offert par la municipalité. Un grand merci à tous.

Cérémonie du 11 novembre

Elle s'est déroulée à 14 h 30 en présence du Président de l'AFN, de deux portes drapeaux, de l'Adjudant-Chef de la Brigade Territoriale mobile, de l'Espérance de Coussegrey, de membres du conseil municipal ainsi que des habitants.

CCAS

Le repas annuel s'est déroulé le 6 octobre à l'Epicurieux dans une bonne ambiance. Les colis seront distribués le samedi 30 novembre.

Les Dagoniots

La randonnée annuelle est fixée au dimanche 1^{er} décembre. Pour la 50^{ème}, des surprises attendent les participants.

L'Espérance

Le concert de Ste Cécile a eu lieu le 17 novembre.

Le 12 janvier 2025, pièce de théâtre par la MJC de CHAOURCE

Anim'Coussegrey

La première soirée « Choucroute » organisée a rencontré un vif succès.

Le bureau organise un après-midi récréatif pour Noël pour les enfants le samedi 21 décembre sur inscription.

Rappel des travaux 2024

Installation d'une borne incendie route de Prusy et pose de volets et portes coupe-feu à la mairie. Ces aménagements ont été subventionnés à 50 % par une subvention départementale.

Brigade territoriale mobile

La première permanence a eu lieu le jeudi 7 novembre.

La prochaine permanence est fixée au 3 février de 15h à 17h.

Participation citoyenne

Une réunion des référents a eu lieu le 14 novembre avec des représentants de la Brigade Territoriale Mobile (Rappel des référents de la commune : Christine Pillon, Bruno Gillet, Sébastien Charles).

Décorations de Noël

Les décorations seront installées courant décembre. Nous incitons les habitants à embellir leurs propriétés pour ce dernier moment festif de l'année.

Déchèterie

Les nouvelles cartes seront à retirer à la mairie à partir du 16 décembre.

Ordures ménagères

Les nouveaux calendriers de collecte seront distribués en même temps que le bulletin.

Bulletin municipal

Il sera distribué courant décembre.

Vœux de la Municipalité

La cérémonie est prévue le samedi 11 janvier 2025 à 18h30. Une invitation sera prochainement distribuée.

Commission Bâtiments voirie

8 décembre à 9 heures devant le 10 grande rue. Tous les conseillers sont conviés

Monsieur Jean Marc PILLON fait part d'une demande de plusieurs administrés concernant l'éclairage inexistant de la rue Robelin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.